



## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° CRV - 1 -  
SÉANCE N° 522 DU 26 JUIN 2023

### VISITE D'UNE DÉLÉGATION LAVALLOISE À LOVECH (BULGARIE) ET EN CHALCIDIQUE (GRÈCE) - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LA VILLE DE LOVECH (BULGARIE)

À la date mentionnée ci-dessus, le Conseil municipal, légalement convoqué le 19 juin 2023, conformément au code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance ordinaire, à dix-huit heures zéro minute, dans la salle de l'Hôtel de Ville de Laval, sous la Présidence de Monsieur Florian Bercault, maire.

#### Étaient présents

Florian Bercault, maire, Bruno Bertier, Isabelle Eymon, Georges Poirier, Marjorie François (à partir de 18 h 15), Patrice Morin, Marie-Laure Le Mée Clavreul, Bruno Fléchar, Camille Pétron, Antoine Caplan, Geoffrey Begon, Céline Loiseau, adjoints, Béatrice Ferron, Michel Neveu, Marie Boisgontier, Geneviève Pham-Sigmann, Solange Bruneau, Laurent Paviot, Catherine Roy, Nadège Davoust, Caroline Garnier (à partir de 18 h 13), Jonathan Guilemin, Guillaume Agostino, Kamel Ogbi, Rihaoui Chanfi, Ludivine Leduc, Noémie Coquereau, Lucie Chauvelier (à partir de 18 h 31), James Charbonnier, Chantal Grandière, Marie-Cécile Clavreul, Pierrick Guesné, Samia Sultani, Vincent d'Agostino, Lucile Perin et Henri Renié, conseillers municipaux.

#### Étaient représentés

Christine Droguet a donné pouvoir à Marjorie François, Éric Paris a donné pouvoir à Michel Neveu, Georges Hoyaux a donné pouvoir à Béatrice Ferron, Sébastien Buron a donné pouvoir à Bruno Bertier, Paul Le Gal-Huamé a donné pouvoir à Georges Poirier, Didier Pillon a donné pouvoir à Marie-Cécile Clavreul et Gwendoline Galou a donné pouvoir à Samia Sultani.

James Charbonnier et Marie-Laure Le Mée Clavreul sont désignés secrétaires.

Liste des délibérations affichée et mise en ligne le : 28 juin 2023

## CONSEIL MUNICIPAL DE LAVAL DU 26 JUIN 2023

VISITE D'UNE DÉLÉGATION LAVALLOISE À LOVECH (BULGARIE) ET EN CHALCIDIQUE (GRÈCE) - RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION DE COOPÉRATION AVEC LA VILLE DE LOVECH (BULGARIE)

Rapporteur : Georges Poirier

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L1115-1 et L2121-29,

Vu la délibération du conseil municipal du 20 mars 2023 portant adoption du budget primitif 2023 de la ville de Laval,

Considérant que l'année 2023 est marquée par la célébration du 10<sup>e</sup> anniversaire du jumelage avec la ville de Lovech,

Qu'une délégation de la municipalité de Laval s'est déplacée à Lovech (Bulgarie) et en Chalcidique (Grèce) en mai 2023, pour rencontrer les représentants de la municipalité de Lovech et de l'unité régionale de Chalcidique, dans le cadre des jumelages avec ces deux collectivités,

Qu'une délégation de la ville de Lovech (Bulgarie) doit être accueillie à Laval en fin d'année 2023,

Que la convention de coopération avec la ville de Lovech (Bulgarie) doit être renouvelée,

Que les dépenses afférentes à cette opération doivent être inscrites au budget de la ville au titre de l'année 2023,

Sur proposition de la commission cultures et rayonnement de la ville,

## DÉLIBÈRE

Article 1er

Le budget prévisionnel de l'opération, estimé à 2 940 € et réparti comme suit, est approuvé :

Dépenses		Recettes	
Visite à Lovech et en Chalcidique - mai 2023		Ville de Laval	2 940 €
Billet avion Paris - Sofia A/R (*)	410 €	Total général	2 940 €
Cadeaux	180 €		
Frais de mission (billets de train Ouigo Laval-Paris A/R, transferts depuis/vers aéroports et trajets Sofia-Thessalonique A/R, repas, hôtel)	650 €		
Sous-total 1	1 240 €		
Accueil du maire de Lovech - nov. ou déc. 2023			
Hébergement, restauration, cadeaux, transports	1 700 €		
Sous-total 2	1 700 €		
Total général	2 940 €		

## Article 2

La ville de Laval prendra en charge :

- l'achat des cadeaux protocolaires,
- le billet d'avion Paris – Sofia aller et retour de Madame Davoust, Conseillère municipale déléguée à la Vie associative et aux relations internationales,
- les frais de mission (billets de train Laval-Paris aller et retour, transferts vers / depuis les aéroports et trajets Sofia-Thessalonique aller-retour, repas et nuits d'hôtel non pris en charge par nos collectivités partenaires), qu'elle a engagés durant les visites officielles à Lovech (Bulgarie) et en Chalcidique (Grèce), en mai 2023. Ces dépenses feront l'objet d'un remboursement au retour de la mission sur présentation des justificatifs.

## Article 3

La convention de coopération à intervenir avec la ville de Lovech (Bulgarie) est approuvée.

## Article 4

Le maire ou son représentant est autorisé à signer la convention de coopération avec la ville de Lovech (Bulgarie), ses éventuels avenants et tout document relatif à cette opération.

## Article 5

Les dépenses relatives à cette opération sont imputées sur le budget "relations internationales et jumelages" de la ville de Laval au titre de l'année 2023.

## Article 6

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Le maire

Signé : Florian Bercault